

Inscription en ligne

Mode d'emploi

TCF ® 300915-1528

LISEZ CE MESSAGE INTÉGRALEMENT

L'inscription en ligne au TCF pour la DAP est valable uniquement pour les candidats souhaitant s'inscrire aux sessions organisées :
- par les universités en 1ère année de licence (L1)
- par les écoles d'architecture, pour tout cycle

Seuls les candidats ayant déposé un dossier vert (université) ou jaune (école d'architecture) sont en droit de s'inscrire au TCF pour la DAP dans le centre où ils ont déposé ce dossier.

- Choisir dans le menu déroulant :
  - Un type d'établissement (université ou école d'architecture) ;
  - Une académie (correspondant à une ville) ;
  - Un centre de passation (lieu où vous passerez votre test) ;
  - Une date de passation (une seule date disponible par établissement) ;
  - Confirmer avoir déposé le dossier vert ou le dossier jaune dans l'établissement correspondant.
- Compléter les informations demandées sur la page suivante. Donnez toutes les informations demandées (l'adresse électronique est essentielle car votre confirmation d'inscription vous sera envoyée par courriel).
- Vous aurez le choix de régler par carte bancaire (paiement en ligne) ou par chèque ou mandat postal :
  - Le paiement du TCF DAP par carte bancaire se fait par le biais d'une connexion sécurisée. Vous pourrez imprimer votre attestation d'inscription qui tient lieu de reçu.



- Le paiement du TCF DAP par chèque ou par mandat se fait par envoi du règlement au CIEP (CIEP – Inscriptions TCF DAP – 1 avenue Léon Journault 92318 Sèvre Cedex) obligatoirement accompagné de la confirmation d'inscription en ligne. Attention, si le chèque ou le mandat n'est pas au nom du candidat, il est impératif de le noter au dos du chèque ou du mandat.

- Il n'y aura aucune possibilité de remboursement ou de changement de date de session sauf en cas de force majeure (fortes intempéries, grèves, décès d'un parent, maladie…). Un justificatif administratif sera exigé à l'appui de toute demande de remboursement.

- Il est nécessaire d'attendre **deux mois** avant de repasser le TCF, quelle que soit la déclinaison concernée.
  Par exemple, si vous avez passé le TCF (TCF TP, TCF ANF, TCF pour le Québec ou TCF pour la DAP) le 25 janvier 2016, vous ne pouvez pas vous présenter à une session organisée en février 2016.

ATTENTION !

1/ Votre convocation au test vous sera communiquée par votre université ou école d'architecture.

2/ Présentez-vous à la session avec votre pièce d'identité officielle comportant une photo (passeport, carte de séjour) et avec un stylo à bille noire.

3/ Soyez à l'heure ! Les retardataires ne seront pas admis en salle d'examen une fois le test commencé.



Inscription en ligne

Consignes pour la passation du TCF

TCF ® - 300915-1528

- Présentez-vous à la session du TCF avec votre pièce d'identité officielle (passeport, carte de séjour avec photo) et votre convocation, sinon vous ne pourrez pas passer le test. Votre identité (photo et signature) sera scrupuleusement vérifiée.

- Arrivez bien à l'heure indiquée sur votre convocation car aucun retard ne sera toléré. Les surveillants peuvent vous refuser l'accès à la salle de test.

- Vous aurez à signer une feuille d'émargement au début de chaque épreuve.

- Durant le test, vous ne pourrez vous aider d'aucun ouvrage ou appareil électronique (grammaire, dictionnaire…).

- Pour chaque épreuve, le surveillant vous donnera des consignes et des explications précises.

- Munissez-vous d'un stylo à bille noire pour les épreuves obligatoires.

- Les sujets du TCF doivent être rendus au surveillant. Il est formellement interdit de les emporter chez soi.

- En cas de perturbation du bon déroulement du test ou de fraude, un procès verbal sera rédigé par le surveillant. Votre test sera suspendu ou annulé, et il appartiendra au collège scolarité de décider quelles sanctions appliquer.